Zeitschrift: Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft

Band: 48 (1991)

Heft: 4

Artikel: Comment les Cinq-Mille furent-ils sélectionnés en 411?

Autor: Hurni, Frédéric

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-37707

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comment les Cinq-Mille furent-ils sélectionnés en 411?

Par Frédéric Hurni, Neuchâtel

Dans l'apologie que Xénophon lui fait présenter devant le Conseil en fonction sous les Trente[1], Théramène déclare: «J'en suis venu à penser autrefois que le mieux est d'organiser le gouvernement avec ceux qui sont aptes à servir l'Etat avec un cheval et avec un bouclier, et je ne change pas d'avis aujourd'hui»[2]. Il répond à Critias qui dénonce ses trahisons politiques et l'accuse de vouloir recommencer sous la seconde oligarchie ce qu'il avait fait sous la première: après avoir renversé la démocratie qui l'honorait, il aurait mené le peuple contre l'oligarchie, dès qu'un obstacle avait surgi[3]. A la versatilité que Critias lui reproche, Théramène oppose les efforts qu'il déploie pour «s'adapter aux uns et aux autres»[4] et il souligne les constantes de sa conduite qui à la fois marquent les limites de sa souplesse et expliquent ses prétendus revirements: il combat les extrémismes, la démocratie qui en vient à donner une part de pouvoir «aux esclaves et à ceux qui, par misère, vendraient leur patrie pour une drachme» aussi bien que l'oligarchie qui aboutit à la tyrannie d'un petit nombre[5]. S'il lutte obstinément contre ces régimes aberrants, il y a aussi une forme de gouvernement qu'il n'a cessé de considérer comme la meilleure depuis le jour où il l'a reconnue comme telle: elle consiste à mettre en place et à

1 S. Usher, *Xenophon, Critias and Theramenes,* JHS 88 (1968) 128–135, estime que Xénophon, qui n'avait pas trente ans en 404/3, ne faisait pas partie du Conseil et n'a pas pu entendre la défense de Théramène. Relevant les passages qui portent la marque de l'authenticité, Usher conclut que Xénophon a bénéficié des souvenirs, voire des notes d'un auditeur attentif, tout en insérant dans le discours des déclarations que Théramène avait faites en d'autres occasions. Je me rallie tout à fait à ce point de vue.

2 *Hell.* 2, 3, 48: τὸ μέντοι σὺν τοῖς δυναμένοις καὶ μεθ'ἵππων καὶ μετ' ἀσπίδων ὠφελεῖν διατάττειν τὴν πολιτείαν πρόσθεν ἄριστον ἡγούμην εἶναι καὶ νῦν οὐ μεταβάλλομαι. Διατάττειν est une conjecture de L. Dindorf; outre que διὰ τούτων (ou διὰ τοῦτο) des manuscrits entraîne un pléonasme ou une anacoluthe étrange, il a visiblement pris la place d'un infinitif introduit par τὸ et régissant τὴν πολιτείαν; ὠφελεῖν doit dépendre de δυναμένοις, comme le montrent Thuc. 8, 65, 3 et Arist. *Ath. Pol.* 29, 5, qui reproduisent des formules similaires et que nous examinerons tout à l'heure. La correction de Dindorf, satisfaisante du point de vue paléographique, forme cependant avec τὴν πολιτείαν une expression que je ne trouve pas attestée avant l'*Ath. Pol.* d'Aristote. Elle y est employée trois fois (7, 2; 9, 1; 29, 5): elle ouvre et clôt l'exposé consacré aux différentes lois que Solon établit pour assurer le bon ordre de la vie politique; διατάττειν implique l'idée de «mettre en place de tout côté, dans les différents secteurs d'activité» et celle de «distribuer, répartir» les droits et les devoirs des citoyens. Pour 29, 5, qui présente quelques difficultés, cf. P. J. Rhodes, *A Commentary on the Aristotelian Athenaion Politeia* (Oxford 1981) 379–380.

3 *Hell.* 2, 3, 30–31.

4 *Hell.* 2, 3, 47.

5 *Hell.* 2, 3, 48.

distribuer le pouvoir politique en collaboration avec l'ensemble des cavaliers et des hoplites qui prouvent, en fournissant un cheval ou un bouclier, leur engagement au service de l'Etat et attestent une situation financière qui les dissuade de trahir «pour une drachme».

Théramène parle en termes généraux de la lutte qu'il mène contre les régimes extrémistes, car il vise à la fois les Quatre-Cents et les Trente; en revanche, il situe à un certain moment (πρόσθεν «précédemment», «autrefois») l'idée qu'il s'est faite de la meilleure manière de régler les affaires politiques, et ce renvoi au passé, pour rapide qu'il soit, ne pouvait que ramener ses auditeurs à quelque sept ans plus tôt, au temps où s'établissait le régime des Cinq-Mille, sous l'impulsion de Théramène et de ses associés. Théramène ne présente pas «la définition théorique d'une oligarchie modérée»[6], mais une expérience qu'il a vécue et inspirée. Les cavaliers et les hoplites dont le meilleur gouvernement requiert la collaboration sont ceux qu'on appelle traditionnellement les Cinq-Mille.

Thucydide et Aristote caractérisent à deux reprises les Cinq-Mille. Dans la période qui précéda l'installation des Quatre-Cents, rapporte Thucydide, les oligarques avaient élaboré un programme, qui n'était d'ailleurs que de la propagande, puisque ceux qui préparaient le coup d'Etat avaient l'intention d'exercer eux-mêmes le pouvoir. Ce programme prévoyait notamment que «cinq mille hommes au plus devaient participer aux affaires, ceux-ci étant les plus aptes à servir de leur argent et de leur personne»[7]. Des dispositions analogues sont mentionnées dans la Constitution d'Athènes, mais elles figurent dans un décret qui fut sans doute entériné par l'Assemblée en même temps que la création des Quatre-Cents. Celui-ci stipulait «qu'il fallait remettre tout le reste du pouvoir politique aux Athéniens les plus aptes à servir l'Etat de leur personne et de leur argent, au nombre de cinq mille au minimum»[8]. Comme on sait, les Cinq-Mille ne furent jamais constitués en assemblée et ce n'est qu'après la chute des Quatre-Cents qu'ils participèrent effectivement au gouvernement. Quand il en arrive là, Thucydide éprouve le besoin de les redéfinir: ce sont «tous ceux qui se procurent à leurs frais l'équipement de l'hoplite»[9]; Aristote nous fournit à peu près le même renseignement[10]. Cette seconde définition – qui confirme ce que dit Théramène[11] – s'accorde-t-elle avec la pre-

6 J. Bordes, *POLITEIA dans la pensée grecque jusqu'à Aristote* (Paris 1982) 297.

7 Thuc. 8, 65, 3: οὔτε μεθεκτέον τῶν πραγμάτων πλέοσιν ἢ πεντακισχιλίοις, καὶ τούτοις οἳ ἂν μάλιστα τοῖς τε χρήμασι καὶ τοῖς σώμασιν ὠφελεῖν οἷοί τε ὦσιν.

8 *Ath. Pol.* 29, 5: τὴν δ'ἄλλην πολιτείαν ἐπιτρέψαι πᾶσαν Ἀθηναίων τοῖς δυνατωτάτοις καὶ τοῖς σώμασιν καὶ τοῖς χρήμασιν λῃτουργεῖν μὴ ἔλαττον ἢ πεντακισχιλίοις. Ἄλλην se réfère sans doute à la phrase précédente qui prévoit la suppression des rétributions et implique que les 5000 n'ont pas le droit de toucher à cette disposition.

9 Thuc. 8, 97, 1: ὁπόσοι καὶ ὅπλα παρέχονται.

10 *Ath. Pol.* 33, 1: τοῖς πεντακισχιλίοις τοῖς ἐκ τῶν ὅπλων.

11 On remarquera seulement que Thucydide (et Aristote à sa suite) ne mentionne pas les cavaliers. Si le point de vue que je développerai tout à l'heure est exact, Thucydide s'intéresse

mière? Se contenta-t-on, après l'élimination des Quatre-Cents, de reprendre ce qui avait été précédemment décidé sur les Cinq-Mille et qui n'avait jamais été appliqué?[12]

La phrase de Théramène nous aide à répondre à cette question. En effet, la formule qu'il utilise pour caractériser les citoyens actifs rappelle, par sa structure, celle qui figure tant dans le programme oligarchique que dans le décret reproduit par Aristote. Les trois textes parlent de «ceux qui sont aptes à servir (l'Etat)» par ou avec certain moyen[13]. Théramène semble avoir gardé en mémoire les expressions élaborées par le mouvement oligarchique, s'il n'y avait pas contribué lui-même. Cette analogie de structure permet d'autant mieux d'apprécier les différences de contenu et de voir si elles sont assez significatives pour révéler deux conceptions distinctes de la composition du corps civique – voire deux étapes de la pensée de Théramène[14].

Les oligarques ne désignent pas clairement les hommes qu'ils entendent associer à la marche des affaires. La formule qu'ils ont choisie vise sans doute à justifier la limitation des droits politiques, et l'on en trouve peut-être l'origine dans les considérations que faisaient les citoyens les plus importants de l'armée de Samos, au tout début du mouvement oligarchique. Ayant appris qu'Alcibiade leur promettait l'alliance de la Perse, si la démocratie était abolie, les δυνατοί conçurent le grand espoir de «prendre eux-mêmes en main le gouvernement, eux qui justement supportaient la charge la plus lourde»[15]. Pour ces hommes, le niveau de leur contribution, notamment financière, à l'effort de guerre leur donnait un juste motif de réclamer la direction des affaires pu-

surtout aux hoplites parce que le programme oligarchique prévoyait d'en exclure une partie, alors que la participation des cavaliers ne fut jamais mise en cause, ni par les Quatre-Cents, ni par les Cinq-Mille.

12 G. E. M. de Ste-Croix, *The Constitution of the Five Thousand,* Historia 5 (1956) 1, procède à la comparaison des définitions et relève notamment qu'en automne 411, le terme de Cinq-Mille avait virtuellement perdu sa signification numérique. R. Sealey, *Essays in Greek Politics* (New York 1967) 123: «the program issued before the second visit of Peisander should be equated substantially with the constitution set up at the fall of the Four Hundred». P. J. Rhodes, *The Five Thousand in the Athenian Revolutions of 411 B.C.,* JHS 92 (1972) 118: «the original oligarchic propaganda and the resolution setting up the intermediate régime, as reported by Thucydides, surely point to the same constitutional scheme».

13 Thuc.: οἳ ἂν ... ὠφελεῖν οἷοί τε ὦσιν. Arist.: τοῖς δυνατωτάτοις ... λῃτουργεῖν. Xén.: τοῖς δυναμένοις ... ὠφελεῖν.

14 Jusqu'à 8, 89, le récit de Thucydide ne nous autorise pas à supposer des divergences importantes parmi les Quatre-Cents; je pense que ceux-ci crurent, au début, qu'ils étaient d'accord sur l'essentiel. Théramène, qui «joua un rôle de premier plan dans le renversement de la démocratie» (Thuc. 8, 68, 4) ne dut pas faire exception.

15 Thuc. 8, 48, 1. Je ne suis pas sûr que la relative est «un commentaire général de Thucydide», comme le veut R. Weil (Thucydide V, Les Belles Lettres, 38, note 3); cf. Classen & Steup (Berlin 1922) 116 et A. Andrewes/K. J. Dover, *A Historical Commentary to Thucydides* V (Oxford 1981; ci-après *HCT*) 108. Plus loin (63, 4), ces mêmes hommes décident d'accroître leur contribution financière à l'effort de guerre, «dans l'idée qu'ils allaient assumer cette charge non plus pour d'autres, mais pour eux-mêmes».

bliques. Dans cette optique, il est légitime – pour en revenir à notre formule – que la participation aux affaires soit réservée à ceux qui sont les plus aptes à fournir une contribution financière et personnelle. Mais l'absence de désignation nette pouvait aussi servir d'autres buts.

On pense généralement que les oligarques avaient en vue les cavaliers et les hoplites, tout en observant que le nombre de ceux-ci devait excéder cinq mille en 411[16]. Les oligarques prévoyaient donc d'exclure un certain nombre d'entre eux.

Si l'on prend au pied de la lettre les dispositions envisagées par les oligarques, il s'agissait de tenir compte simultanément du critère des aptitudes et de celui du nombre, donc de dresser la liste des Athéniens les plus riches jusqu'à concurrence de 5000 environ et en éliminant les malades et les infirmes. Si l'opération était conduite avec rigueur, elle exigeait notamment qu'on portât le cens minimum au niveau propre à distinguer cinq mille citoyens. Un tel calcul, vu le nombre de personnes concernées, exigeait toute une série d'approximations successives, et je pense qu'il était sinon irréalisable, du moins extrêmement long et difficile[17].

La suite du décret reproduit par Aristote stipule la nomination de cent *katalogeis,* et il semble bien que cette désignation eut lieu. Dans un plaidoyer conservé parmi les œuvres de Lysias, nous apprenons que cette fonction fut exercée par un certain Polystratos, qui fit partie des Quatre-Cents. Ce témoignage paraît sujet à caution, parce que le plaideur, qui parle devant un tribunal démocratique, n'a que trop intérêt à déformer les faits, sans risque d'être contredit par l'un des oligarques. Polystratos, nous dit-on, ne siégea que huit jours au conseil des Quatre-Cents, et c'est durant cette brève période qu'il accomplit aussi, semble-t-il, sa tâche de *katalogeus*[18]. Or on pense qu'il était impossible, en un temps si court, de mener de front les fonctions de membre du Conseil et de *katalogeus*[19]. Mais les Trente – dans des circonstances peut-être un peu différentes – ne paraissent pas avoir mis beaucoup de temps à dresser la liste des Trois-Mille, quand Théramène eut réclamé avec insistance

16 Cf. Ste-Croix, op. cit. (n. 12) 1; G. Donini, *La posizione di Tucidide verso il governo dei Cinquemila* (Torino 1969) 15–16; A. Andrewes, *HCT* V 329; P. J. Rhodes, *A Comm. on the Arist. Ath. Pol.* 383–384.

17 La formule des oligarques renvoie aussi à des expressions que l'on trouve appliquées au recrutement de la cavalerie. Xénophon propose d'utiliser la contrainte ou la persuasion pour enrôler τοὺς δυνατωτάτους καὶ χρήμασι καὶ σώμασιν (*Hipparch.* 1, 9); cf. Arist. *Ath. Pol.* 49, 2. On remarque aussi que le terme de *katalogeus* désigne d'ordinaire un officier recruteur de la cavalerie. On peut éventuellement penser que les Cinq-Mille étaient conçus comme un élargissement du corps des cavaliers et devaient être choisis par abaissements successifs du niveau du cens. Mais l'opération n'est pas aisée non plus. Et les *katalogeis* de la cavalerie n'ont peut-être pas été introduits avant 340: cf. G. R. Bugh, *The Horsemen of Athens* (Princeton 1988) 53 et n. 59.

18 Lys. 20, 13–14.

19 Cf. C. Hignett, *A History of the Athenian Constitution* (Oxford 1970) 364–367; A. Andrewes, *HCT* V 329.

qu'on fît participer au gouvernement un nombre suffisant de citoyens[20]. Si, au dire d'Aristote, la publication de la liste se fit attendre, ce n'était pas qu'ils n'avaient pas encore réuni trois mille noms, mais parce qu'ils ne cessaient d'effacer certains des inscrits pour en mettre d'autres à leur place[21]. Au lieu de rejeter le témoignage du Pro Polystrato, on devrait peut-être se demander s'il existait un moyen qui permettait une telle promptitude.

Notre recherche s'oriente donc vers une méthode de sélection qui n'exige pas la détermination d'un cens minimum, qui réclame un temps restreint et qui, en outre, s'accorde avec les procédés de l'oligarchie. Et je crois l'avoir trouvée dans la cooptation, qui fut employée pour choisir les Quatre-Cents[22].

Chaque *katalogeus* avait à désigner cinquante hommes qu'il jugeait «les plus aptes à servir de leur argent et de leur personne», dans le cadre de son dème (ou peut-être d'un groupe de dèmes qui comprenait le sien) et sans doute en coordination avec les autres *katalogeis* de sa tribu. Polystratos eut affaire à ses démotes et il dressa sa liste selon son bon plaisir, allant jusqu'à obliger ceux qui n'étaient pas «les plus aptes»: «il voulait, nous dit-on, ne se mettre mal avec aucun membre de son dème, et inscrire qui le désirait: si la chose n'était pas possible pour tel ou tel, du moins faisait-il ainsi acte de complaisance»[23]. Ce travail ne demandait aucun calcul compliqué et pouvait s'exécuter en une semaine; dans une circonscription qu'ils connaissaient, les *katalogeis* repéraient aisément les plus riches, et, pour les zeugites, ils pouvaient faire une interprétation assez souple de la formule qui leur servait de consigne, les exclus n'étant pas nécessairement les plus pauvres, mais ceux qu'ils n'avaient pas jugé bon de recommander. C'était la voie ouverte aux discriminations arbitraires et aux exclusions partisanes.

Des formules élaborées par les oligarques, Théramène ne conserve que l'idée qu'il faut faire participer au gouvernement ceux qui peuvent «être utiles», encore qu'il insiste plus nettement sur la nécessité de les y associer[24].

20 Xen. *Hell.* 2, 3, 18.

21 *Ath. Pol.* 36, 2.

22 Thuc. 8, 67, 3. Les deux tiers des Trente furent aussi élus par cooptation (Lys. 12, 76).

23 Lys. 20, 13: ἵνα μηδεὶς αὐτῷ διάφορος εἴη τῶν δημοτῶν, ἀλλ'ἵνα τὸν μὲν βουλόμενον γράφοι, εἰ δέ τῳ μὴ οἷόν τ'εἴη, χαρίζοιτο. (Je reprends la traduction de L. Gernet, Les Belles Lettres.) On apprend dans la même phrase que Polystratos enregistra 9000 noms, alors que les Athéniens avaient décidé de confier le gouvernement à 5000 citoyens. Il a peut-être inscrit 90 de ses démotes, au lieu de 50 qu'il était censé recommander; donc(!) il a contribué à porter le nombre des citoyens actifs à 9000. Le plaidoyer fournit d'autres exemples de cette sorte de généralisation abusive: parce qu'il fut, tout au plus, élu par *des* membres de sa tribu, l'orateur prétend qu'il le fut par *les* membres de sa tribu (§ 2); cf. P. J. Rhodes, *A Comm. on the Arist. Ath. Pol.* 385.

24 Σὺν, placé au début de la phrase, me paraît impliquer une insistance. Le programme oligarchique emploie l'expression μετέχειν τῶν πραγμάτων, proche, pour le sens, du tour habituel μετέχειν τῆς πολιτείας. Dans Xénophon, Théramène paraît éviter ces mots (sauf quand il veut jeter le discrédit sur la démocratie radicale: *Hell.* 2, 3, 48) et préfère κοινωνοὺς λαμβάνειν (2, 3, 17), κοινωνοὺς ποιεῖσθαι (19), προσλαμβάνειν (42). Se rappellerait-il l'usage que les

Pour le reste, il s'en écarte en s'abstenant de toute ambiguïté. Les Athéniens auxquels il entend remettre la marche des affaires répondent à un seul critère, clair, objectif et aisément applicable: la capacité de fournir un cheval ou un bouclier, qui caractérise les citoyens des trois premières classes censitaires. La formule qu'il emploie le dispense de parler «des plus capables»[25], superlatif qui peut servir de prétexte à des appréciations subjectives. Il ne fixe pas de limite au nombre des citoyens actifs; on pourrait penser qu'il ne fait que passer sous silence un détail qui alourdirait son propos, s'il n'avait, sous les Trente, manifesté son opposition à une restriction analogue. Quand les Trente se furent résolus à accorder les droits politiques à trois mille citoyens, Théramène protesta en critiquant d'une part le principe même de la restriction numérique, d'autre part le niveau de l'évaluation. En limitant à trois mille le nombre des citoyens actifs, d'abord on n'englobait pas tous les gens de bien qu'on prétendait vouloir associer au gouvernement; ensuite, on n'excluait pas pour autant les mauvais citoyens[26]. Cette dernière observation, rapportée par Xénophon et négligée par Aristote, est la plus intéressante. Elle dénonce l'illusion des oligarques qui s'imaginaient que plus on restreignait le corps civique, plus on l'épurait. Quelque étriqué qu'il soit, il comporte nécessairement des πονηροί.

En outre, en s'appuyant sur un nombre aussi limité de citoyens, les Trente faisaient «deux choses contradictoires: un gouvernement fondé sur la force et plus faible que les gouvernés»[27]. Les Trois-Mille représentaient donc une minorité parmi les Athéniens, et il importait à Théramène que le nombre des citoyens actifs l'emportât sur celui des exclus, de manière à apporter au régime un soutien plus efficace que l'usage de la force. Théramène désapprouvait l'engagement d'une force lacédémonienne, «puisque nous pouvions nous adjoindre assez de nos propres concitoyens, jusqu'à ce que nous, les dirigeants, nous arrivions facilement à être les maîtres des dirigés»[28].

Des considérations de ce genre ont dû jouer un rôle en 411 où les oligarques et leurs forces spéciales[29], d'abord à la merci d'un mouvement d'humeur de la flotte démocratique[30], ne purent résister à la masse des hoplites révoltés. Il devenait évident – si l'on n'en était pas déjà convaincu – qu'un régime «ne

Quatre-Cents ont fait de μετέχειν τῶν πραγμάτων? Il s'agissait non pas de constituer les Cinq-Mille en assemblée, mais de recruter, parmi eux, le Conseil à tour de rôle (ἐν τῷ μέρει μεθέξουσιν, Thuc. 8, 86, 2; cf. 93, 2).

25 Thuc.: μάλιστα οἷοί τε; Arist.: δυνατωτάτοις.

26 Xen. *Hell.* 2, 3, 19: ἔλεγεν ὅτι ἄτοπον δοκοίη ἑαυτῷ γε εἶναι τὸ πρῶτον μὲν βουλομένους τοὺς βελτίστους τῶν πολιτῶν κοινωνοὺς ποιήσασθαι τρισχιλίους, ὥσπερ τὸν ἀριθμὸν τοῦτον ἔχοντά τινα ἀνάγκην καλοὺς καὶ ἀγαθοὺς εἶναι, καὶ οὔτ'ἔξω τούτων σπουδαίους οὔτ'ἐντὸς τούτων πονηροὺς οἷόν τε εἴη γενέσθαι. Arist. *Ath. Pol.* 36, 2: Θηραμένης δὲ πάλιν ἐπιτιμᾷ καὶ τούτοις, πρῶτον μὲν ὅτι βουλόμενοι μεταδοῦναι τοῖς ἐπιεικέσι τρισχιλίοις μόνοις μεταδιδόασι, ὡς ἐν τούτῳ τῷ πλήθει τῆς ἀρετῆς ὡρισμένης.

27 Xen. *Hell.* 2, 3, 19; Arist. *Ath. Pol.* 37, 2.

28 Xen. *Hell.* 2, 3, 42.

29 Thuc. 8, 69, 3.

30 Thuc. 8, 82, 1.

peut se maintenir, si l'on ne prend pas des gens en nombre suffisant pour participer aux affaires»[31]. Dès lors, ce n'est pas sans raison que Théramène évoque son expérience de 411 sans mentionner les Cinq-Mille; si Thucydide comme Aristote ont conservé ce terme, c'est qu'il était devenu le slogan de la réaction anti-oligarchique[32].

Si mon analyse est exacte, Théramène désavoue le programme ou le décret oligarchiques sur deux points: il soustrait aux appréciations arbitraires la sélection des citoyens actifs pour la soumettre à un critère clair et vérifiable: l'enrôlement dans la cavalerie ou dans le corps des hoplites. S'il écarte du pouvoir les Athéniens qui ne répondent pas à cette définition, il refuse toute autre restriction numérique. Dès lors je ne peux penser que le régime «intermédiaire»[33] se contenta de reconduire les dispositions élaborées quatre mois plus tôt à propos des Cinq-Mille et qui étaient restées lettre morte[34]. Quand les opposants à l'oligarchie réclamèrent qu'on donnât une existence réelle et non pas nominale aux 5000[35], ils se référaient sans doute à la première définition, car ils dépendaient encore des mesures agréées des Quatre-Cents. Mais la disparition de ces derniers éliminait cette dépendance et permettait de modifier les critères de sélection du corps civique. S'il était vrai que «le slogan des Cinq-Mille doit avoir eu le même sens durant tous les troubles de 411»[36], pourquoi Thucydide et Aristote jugeraient-ils nécessaire d'en fournir une nouvelle définition?

Le refus des exclusions politiques et partisanes est l'un des traits remarquables qui distingue l'oligarchie modérée des Cinq-Mille du régime des Quatre-Cents et de celui des Trente. Si les plus pauvres sont mis à l'écart, ce n'est pas, au dire de Théramène[37], parce qu'ils apportent leurs suffrages à la démocratie, mais parce que leur extrême misère, les exposant à déserter ou à trahir pour un gain dérisoire, aliène leur sens des responsabilités civiques. Cette tolérance relative, qui jouait le jeu de la transparence et favorisait la collaboration des citoyens considérés comme responsables, fit la force du régime au sortir de quatre mois d'arbitraire, de mystère et de mise à l'écart de presque tous les citoyens. Mais, à la longue, elle le rendait vulnérable. Appa-

31 Xen. *Hell.* 2, 3, 17.

32 Cf. A. Andrewes, *HCT* V 329.

33 L'expression est de P. J. Rhodes, JHS 92 (1972) 115; cf. R. Sealey, *Constitutional Changes in Athens in 410 B.C.*, Cal. St. Class. Ant. 8 (1975) 271.

34 Je ne suis pas sûr que, d'un point de vue purement formel, on pût accuser les Quatre-Cents de ne pas avoir exécuté les décisions prises. L'interprétation qu'ils donnèrent de μετέχειν τῶν πραγμάτων pouvait être défendue, si elle n'avait pas été prévue dès le départ (cf. note 24). Ils avaient l'initiative de la convocation des Cinq-Mille (Thuc. 8, 67, 3) qu'ils devaient réunir au moins pour conclure des traités (Arist. *Ath. Pol.* 29, 5; cf. Thuc. 8, 89, 2: Théramène et ses associés craignaient que l'ambassade dépêchée à Sparte par les Quatre-Cents ne nuise à l'Etat, sans se référer à la majorité des citoyens ἄνευ τῶν πλεόνων). Les opposants demandèrent peut-être non pas qu'on appliquât les mesures décidées, mais qu'on en prît d'autres.

35 Thuc. 8, 89, 2.

36 R. Sealey, *Essays in Greeks Politics* 125; cf. P. J. Rhodes, JHS 92 (1972) 118.

37 Xen. *Hell.* 2, 3, 48.

remment, Théramène ne se soucia guère d'assurer le maintien d'une forme de gouvernement qu'il considérait pourtant comme la meilleure. Assez tôt, il fut envoyé ou se fit envoyer dans l'Euripe où il ne put empêcher les Eubéens et les Béotiens de construire une digue entre Chalcis et Aulis. Puis il partit pour les îles et, «voulant mettre fin aux contributions que payaient les citoyens et les alliés»[38], il pilla les territoires ennemis et, dans les cités alliées, il rançonna les hommes qui préparaient ou avaient établi l'oligarchie. Après avoir prêté l'appui de sa flotte au roi Archélaos qui assiégeait Pydna, il gagna la Thrace, puis l'Hellespont, rejoignant l'escadre qui allait livrer la bataille de Cyzique (mars–avril 410)[39]. La durée de cette longue croisière est difficile à estimer; trois mois paraissent un minimum[40], et elle occupa peut-être toute la mauvaise saison[41]. Théramène dut quitter Athènes entre novembre 411 et janvier 410, et il n'y revint qu'en 406. Ce départ prématuré pourrait paraître étrange si le récit de Thucydide ne nous y avait pas quelque peu préparés. Au moment où des dissensions apparurent parmi les Quatre-Cents, Théramène se trouva, avec Aristocratès, à la tête d'un groupe de mécontents qui invoquaient des raisons politiques pour justifier leur revirement, mais dont la plupart étaient guidés par des motifs personnels: persuadés que le régime ne durerait pas, «ils ne demandaient que le moyen de liquider l'affaire sans risque» et se démenaient pour se placer à la tête du peuple[42]. Le renversement des Quatre-Cents, puis le gouvernement qu'ils mirent en place semblent avoir servi leurs desseins: la position de leaders qu'ils occupèrent leur permit de donner des gages, sinon d'attachement démocratique, du moins d'hostilité à l'oligarchie, et de contrôler le cours des événements. En outre Théramène et d'autres, sans doute[43], y trouvèrent l'opportunité d'une sortie honorable et sans risque. Ce régime, qui fut le fruit d'une improvisation remarquable, qui inspira à Thucydide et à Aristote les plus grands éloges[44], fut peut-être conçu, par ses fondateurs, comme une simple transition.

38 Diod. 13, 47, 7. Pour l'ensemble du périple de Théramène: Diod. 13, 47, 6–8; 49, 1–3.

39 Cf. J. Hatzfeld, *La fin du régime de Théramène,* REA 40 (1938) 114; A. Andrewes, *The Generals in the Hellespont, 410–407 B.C.,* JHS 73 (1973) 2.

40 Cf. J. Hatzfeld, art. cit. 119.

41 Je remarque – sous toutes réserves – que les événements rapportés par Diodore juste avant le départ de Théramène (combats dans l'Hellespont) sont placés par Xénophon (*Hell.* 1, 1, 2) «au début de la mauvaise saison» (ἀρχομένου χειμῶνος).

42 Thuc. 8, 89.

43 Cf. Lys. 20, 21.

44 Thuc. 8, 97, 2; Arist. *Ath. Pol.* 33, 2.